



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°596) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE VERDI, A M.
POITRENAUD, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-325
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de Monsieur Antoine POITRENAUD, domicilié à Vincennes (94300), 3 rue du Docteur Lebel, afin de s'exercer seul à la trompette, dans la salle Verdi, les mercredis du 4 septembre 2019 au 1er juillet 2020 de 21 h à 22 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Antoine POITRENAUD, domicilié à Vincennes (94300), 3 rue du Docteur Lebel, une convention de location de salle, pour un montant de 360 € TTC (trois cent soixante euros) afin de s'exercer seul à la trompette, dans la salle Verdi, les mercredis du 4 septembre 2019 au 1er juillet 2020 de 21 h à 22 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET